



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2022

Le lundi 22 février 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de SCHERTZINGER Hubert, Maire

En fonction : 11

Présents :

M. Hubert SOLDNER, 1er adjoint
M. Raphaël SCHMIDLIN, 3ème adjoint
M. Alain GUNTI
Mme Caroline FLECHET
M. Jean GUTKNECHT

M. Patrick NAAS, 2^{ème} adjoint
Mme Amélie MULLER-DIETSCH
M. Jean-Louis BAUCH
Mme Astrid GERBER

Absents excusés et non représentés :

M. Mathieu PFLIMLIN

Absents excusés

Date de convocation : 14 février 2022

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance 25 octobre 2021

**2. CESSION DE TERRAIN SUITE AU PROJET D'ALIGNEMENT DU CHEMIN DU VIGNOBLE
DEL2022-02-01**

M. le Maire informe le conseil qu'une délibération a été prise le 27 mai 1983 concernant le projet d'élargissement du chemin du Vignoble pour la création d'une zone constructible. Les riverains étaient d'accord de céder gratuitement une bande de terre le long du chemin, en contrepartie, de l'engagement de la commune à faire de ce secteur une zone constructible (chemins et canalisations) avant janvier 1989.

Ce projet nécessitait un échange de terrain entre la Commune de Franken et les propriétaires des parcelles concernées.

Après vérification, aucun acte n'a été effectué et la délibération n'est pas assez précise.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à unanimité décide de prendre une nouvelle délibération comme suit :

– Les vendeurs :

- ✓ Mr PFLIMLIN Jean-Luc et Mme OTT Anne, Demeurant à Franken 1, chemin du Vignoble
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°111/78 lieu-dit Village avec 14 ca vergers
La parcelle section 1 n°112 chemin du Vignoble avec 49 ca sol
- ✓ Mr SCHMIDLIN Jean-Pierre, Demeurant à Franken 22, rue Principale
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°102 lieu-dit Village avec 20 ca sol
- ✓ Mr FLECHET David et Mme PRATT Caroline, Demeurant à Franken 14, chemin du Vignoble
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°103 lieu-dit Village avec 8 ca sol
La parcelle section 1 n°104 lieu-dit Village avec 17 ca sol
- ✓ Mr ROBIN Jean-Michel et Mme PFLIMLIN Odile, Demeurant à Jettingen 9 b, rue de Helfrantzkirch
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°105 lieu-dit Village avec 20 ca sol
La parcelle section 5 n°120 Fries En Aeckerlin avec 20 ca sol
- ✓ Mr SCHENCK Stève et Mme BORDENAVE Aurélie, Demeurant à Franken 9 a, chemin du Vignoble
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°106 lieu-dit Village avec 14 ca prés
- ✓ Mr GOETZ Jean-Marie Joseph Antoine, Demeurant à Fontenay sur Eure 10, clos Georges Guynemer
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°107/69 lieu-dit Village avec 31 ca sol
- ✓ Mme MUHLBAUER Marie-Louise, Demeurant à Franken 1, rue de l'Eglise
Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
La parcelle section 1 n°108 lieu-dit Village avec 41 ca sol
La parcelle section 1 n°110 lieu-dit Village avec 43 ca sol
Suite au décès de Mme MUHLBAUER, la commune de Franken va acquérir les parcelles de la succession
- ✓ Mr HORODYNSKI Philippe Marcelle et Mme GRIFFANTI Christiane Paulette, Demeurant à Franken 5, chemin du Vignoble

Cède à l'euro symbolique à la commune de Franken
 La parcelle section 1 n°109 5, chemin du Vignoble avec 25 ca sol

- Les actes de ventes respectifs seront reçus par Me CHASSINET
- Autorise M. le Maire à signer les actes ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3. NUMEROTATION DE VOIE

DEL 2022-02-02

M. le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Suite à la nouvelle construction rue de l'école, le propriétaire nous demande de lui désigner un numéro de rue.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- D'adopter pour la parcelle n° 219 en section 1, les dénominations suivantes : 2 a
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la dénomination au 2 a rue de l'école.

4. REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

DEL 2022-02-03

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
 Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021, à l'unanimité.

Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2021

DEL 2022-02-04

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une Attribution de Compensation (AC).

Cette attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année N-1 du passage à la FPU, éventuellement réduite ou majorée de charges transférées.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

Au 1^{er} juillet 2021, la compétence "Organisation des mobilités" a été transférées à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la Loi de Finances 2021,
- Vu le rapport de la CLECT 2021 de la CCS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la CLECT 2021 tel que ci-annexé.

6. PROGRAMME ONF 2022

DEL 2022-02-05

Suite à la visite de M. CAPRON, agent de l'Office National des Forêts (ONF), Patrick NAAS, 2^{ème} adjoint présente le Programme des travaux d'exploitation.

L'état de prévision des coupes est le suivant :

- Toilettage après exploitation
- Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0.30 m
- Sécurisation des lots de bois de chauffage

Pour un montant estimé à 910.00 € HT

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme présenté.

7. DIVERS

- Suite au rapport de la CLECT, M. le Maire propose une rencontre avec le Président de la CLECT, Jean-Marc METZ, afin d'avoir une explication sur le fonctionnement de celle-ci. Raphaël SCHMIDLIN se charge de se mettre en relation avec la personne.
- Raphaël SCHMIDLIN présente le projet retenu pour la sécurisation du carrefour RD16 ainsi que les entrées de village.
- Suite au décès de la propriétaire des terrains au 1 rue de l'Eglise et la vente de ces derniers, le conseil municipal va demander au nouveau propriétaire de rétablir l'accès au chemin communal. Celui-ci est actuellement fermé par un portail.
- Rappel des dates des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et des élections législatives le 12 et 19 juin 2022.

Rappel des prochaines réunions :

- Commission finance le 28.02.2022
- Commission des impôts le 07.03.2022
- Conseil municipal le 14.02.2022

La séance est levée à 21h00

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de
FRANKEN de la séance du 21 février 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2021
2. Cession de terrain suite au projet d'élargissement du chemin du Vignoble
3. Numérotation de voie
4. Révision des statuts du syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin
5. Approbation du rapport de la CLECT
6. Programme ONF
7. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 ^{er} Adjoint		
NAAS Patrick	2 ^{ème} Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 ^{ème} Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal	Excusé	
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale		